

QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE DE SUBMERSION ?

EN PREVENTION

Renseignez –vous dans votre mairie :

Votre maison est dans la zone à risque.

Identifiez le trajet à prendre pour vous rendre dans les zones de recensement. :

Les habitants de Château Queyras et du Brasq: Mairie de Château Queyras

Les habitants de Ville-Vieille, La Gourgue et Les Eaux Douces : Mairie annexe de Ville-Vieille

Sensibilisez votre famille



L'ORDRE D'ÉVACUATION EST DONNÉ

Respectez les consignes qui vous seront données au moment de l'alerte :

« Un risque de submersion est annoncé, veuillez prendre vos affaires et papiers importants.

Rendez-vous dès que possible à la Mairie de Château Queyras ou à la mairie annexe de Ville Vieille »

Emmenez le minimum : médicament, vêtement, papier important,

Rejoignez une zone de recensement

Si vous n'avez pas le temps de préparer votre évacuation, prenez de la hauteur



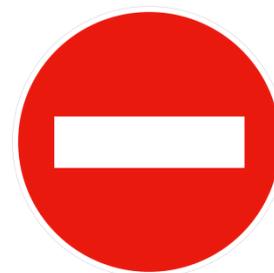
INTERDICTION

N'utilisez pas votre véhicule

Si vos enfants sont aux écoles de Château Ville-Vieille, n'allez pas les chercher, le personnel enseignant se charge de les évacuer dans les zones de refuges

Évitez d'encombrer les lignes téléphoniques

Eloignez-vous du cours d'eau



FIN D'ARLETE

Attendez avant de vous déplacer en voiture

Signalez à votre mairie : victimes, dégâts, besoins...

N'approchez pas des fils électriques

